



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre, à dix-huit heures et trente minutes après convocation légale en date du 09 septembre 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des Fêtes Pierre Sergent de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Maire de LA LOUPE.

Étaient présents : M. GERARD, Maire, Mme WAGNER, M. FOUCAULT, Mme CORDIER, M. GLATIGNY, Mme ANDREO, Adjoints, M. LAFOY, M. BOUSTIERE, M. GIRARDOT, Mme VIALLE, Mme BOUIX-ECHIVARD, Mme IHITSAGUE, Mme YILMAZ, M. DURAND, M. TRAN, Mme BOULAY, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. JEROME donne pouvoir à Mme WAGNER, M. THOMAS donne pouvoir à Mme VIALLE, M. SIMEAU donne pouvoir à Mme CORDIER, Mme LAFITTE donne pouvoir à M. GERARD, M. PELTIER donne pouvoir à Mme ANDREO.

Excusés : M. CABARET, Mme DORTET.

Secrétaire de séance : Mme WAGNER

Le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

La séance débute par une intervention de Monsieur de GERARD, Maire, qui informe le Conseil Municipal des conditions dans lesquelles la rentrée s'est déroulée et rappelle les différents dispositifs dont bénéficient les écoles de la ville : RASED, dispositif pour les moins de 3 ans, DECID, dédoublement CP, dispositif pour allophones, espace SNOEZELEN.

Délibération n°1 (1/2)

Compte rendu annuel SUEZ : Assainissement

Il est proposé au Conseil de prendre acte du Rapport d'activités 2020 du délégataire SUEZ au titre de l'assainissement, ci-joint en annexe, et dont les éléments synthétiques sont les suivants :

1.2 Les chiffres clés



1 919 clients assainissement collectif

164 481,5 m³ d'eau assujettis



323 319 m³ (m³) d'eau traitée

1 station de traitement des eaux usées



4 postes de refoulement

14,2 km de réseau eaux usées



11,9 km de réseau unitaire

16,1 km de réseau eaux pluviales



42,2 km de réseau total d'assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité du rapport d'activité du Délégué «assainissement» pour l'année 2020 tel que présenté en annexe.

Délibération n°2

Demande de financement pour le transport des boues vers un centre de compostage

En application de l'arrêté du 30 avril 2020, l'épandage des boues non hygiénisées n'est plus possible.

Lors de sa séance du 17 mai 2021, suite à une première solution de transfert vers la STEP de Nogent le Rotrou qui n'avait que partiellement fonctionné, le Conseil municipal avait décidé de confier au délégataire SUEZ une prestation en urgence afin de pouvoir soulager le silo principal à travers la mise en place d'un transport de nos boues (après déshydratation) vers un centre de compostage agréé pour retraitement de celles-ci.

Il apparaît que le volume effectif de transfert de boues à réaliser s'élève à 582 m3 pour un coût de 65 649.60€. Afin d'assurer le financement de cette dépense, il est proposé de solliciter l'Agence de l'Eau sur cette dépense (aide de 80 %) soit : 52 519.68€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant global de : 52 519,68 € pour la réalisation des dépenses ci-dessus
Cette délibération annule et remplace la délibération n°4 du 17/05/2021.**

Délibération n°3

Demande de financement pour les investissements liés au chaulage des boues

Une solution d'hygiénisation des boues COVID in situ pérenne peut être mise en place avec le chaulage par lait de chaux des boues liquides en silo. Cette solution présente l'avantage de ne pas nécessiter de transporter des boues vers une autre station, de supprimer l'impact et les à-coups sur le process d'une station d'épuration réceptrice et de rendre la production de boues de chaque station à son propre plan d'épandage.

Des tests concluants ont été réalisés sur plusieurs stations d'épuration en France. Cette solution a été validée par la Direction Départementale des Territoires d'Eure et Loir.

Elle nécessite en revanche des dépenses en Investissement pour équiper la station de la Loupe :

- Fourniture et pose de 2 cannes d'injections inox (5 163,68 € HT)
- Caractérisation « initiale » en labo (3 719,52 € HT)
- Modification du branchement électrique et du disjoncteur de coupure (2 825,97 € HT)
- **Total : 11 709,17 € HT**

Ces investissements peuvent faire l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 40 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de solliciter l'Agence de l'Eau à hauteur de 4 863,67 € pour leur réalisation.

Délibération n°4

Budget d'assainissement : Décision modificative n°2

Cette Décision Modificative est liée à la nécessité d'intégrer à ce budget annexe :

- les dépenses complémentaires en fonctionnement et investissement liées à l'hygiénisation des boues COVID ainsi que le financement de l'Agence de l'Eau
- une régularisation technique (0,62 €) liée à la reprise des résultats antérieurs
- l'intégration au budget des transferts de TVA avec le délégataire (sans impact sur l'équilibre du budget).
- L'ensemble s'équilibre par le recours à l'enveloppe « dépenses imprévues » en investissement et à une réduction de 1 900 € sur le poste des charges à caractère général.

Exploitation					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libelles	Montant	Chap	Libelles	Montant
011	Charges à caractère général	0,62	002	Excédent de fonctionnement	0,62
011	Charges à caractère général	9 300,00	74	Dotations, subventions	7 400,00
011	Charges à caractère général	-1 900,00			
Total Dépenses		7 400,62	Total Recettes		7 400,62
Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libelles	Montant	Chap	Libelles	Montant
21	Immobilisations corporelles	14 100,00	13	Subventions d'investissement	4 900,00
020	Dépenses imprévues	-9 200,00			
041	Créances sur transfert de TVA	34 000,00	041	Créances sur transfert de TVA	34 000,00
Total Dépenses		38 900,00	Total recettes		38 900,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de Décision Modificative n°2 du Budget annexe « assainissement » conformément à la présentation ci-dessus.

Délibération n°5

Opération La Chamaille : Compte rendu annuel de la SAEDEL

Dans le cadre de la convention publique d'aménagement passée avec la SAEDEL pour l'aménagement du Lotissement de la Chamaille, le mandataire est chargé de remettre chaque année à la Collectivité le compte-rendu de l'opération.

Informations complémentaires :

Fin août 2021, le permis d'aménager de l'opération a été accordé et la consultation des entreprises a été lancée.

Le démarrage des travaux pourra donc intervenir fin 2021-2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu annuel de la SAEDEL, tel que présenté en annexe.

Délibération n°6

Ressources humaines : Approbation du Document unique

Le Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été établi avec les responsables des services de la Mairie en 2020.

Lors de sa séance du 13 juillet 2021, le CHSCT a émis un avis favorable sur ce document ; il doit à présent faire l'objet d'une approbation par le Conseil municipal.

Le document a été établi selon une méthodologie classique qui croise, pour chaque famille de métier et chaque type de risque :

- le niveau d'exposition des agents au danger (fréquence et durée d'exposition)
- le niveau de gravité potentielle du risque (gravité et maîtrise du risque)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels tel que présenté en annexe.

Délibération n°7

Convention avec Eure-et-Loir Ingénierie relative aux travaux de voirie 2021

Eure-et-Loir-Ingénierie propose des missions d'accompagnement des collectivités sur les travaux de voirie communale et départementale en contrepartie de la cotisation annuelle à la mission voirie (0,98 € / par habitant DGF).

S'agissant de la Ville de La Loupe, la CdC Terres de Perche accompagne les communes par le biais d'un groupement de commande de travaux de voirie.

Eure-et-Loir-Ingénierie propose dans ce cadre une mission en matière de suivi de ces travaux de voirie (suivi et constatation de travaux jusqu'à réception) dans la limite de 60 000 € HT par an.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la passation d'une convention dans les conditions ci-dessus avec Eure-et-Loir-Ingénierie pour le suivi des travaux du programme 2021 (rue Henri Dunant, avenue de Beauce, Avenue de la Cerisaie, Carrefour rue de l'Abreuvoir et rue de Châteaudun, giratoire rue de la gare, chemin du Goulet, extension du parking du cimetière, place de livraison rue de Châteaudun).

Madame VIALLE ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à procéder à sa signature.

Délibération n°8

Convention d'occupation privative d'occupation du domaine public avec INFRACOS

En février 2001, la Commune de La Loupe avait signé avec Bouygues Télécom une convention d'une durée de 15 ans renouvelable, portant mise à disposition d'un emplacement dans l'emprise de l'église pour l'installation d'une station radioélectrique (emplacement d'environ 17 m2 qui accueille un local et des armoires techniques, mât, dispositif d'antenne...).

En février 2015, un transfert de la convention de Bouygues Télécom à Infracos (Société de gestion du patrimoine de Bouygues Télécom et SFR) avait été accepté par la Mairie.

Infracos souhaitant sécuriser son implantation et pérenniser ce site, sollicite la Ville pour renouveler un partenariat dans les conditions suivantes :

- durée de 12 ans renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2022
- redevance annuelle d'occupation de 8 000 € (7 793 € en 2021)
- maintien d'une indexation annuelle de la redevance de 2 %

Le Conseil municipal, après en en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de la convention annuelle avec INFRACOS dans les conditions ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la convention initiale signée avec Bouygues Télécom.

La séance se clôture à 19h30

M. GERARD	Mme WAGNER	M. FOUCAULT	Mme CORDIER
M. GLATIGNY	Mme ANDREO	M. BOUSTIERE	M. LAFOY
M. GIRARDOT	Mme BOUIX-ECHIVARD	Mme IHITSAGUE	Mme VIALLE
Mme YILMAZ	M. DURAND	M. TRAN	Mme BOULAY